

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARIS 15 – AVENUE FELIX FAURE – DIMANCHE 1^{er} OCT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

PORTABLE (obligatoire) :

EMAIL :

PIECE D'IDENTITE. NATURE : NUMERO :

DELIVREE LE : PAR :

Les articles neufs (y compris lots et fins de séries), les stands alimentaires (restauration sur place), les fripes (vêtements en vrac) et le déballage au sol sont interdits.

RESERVATION (tarif majoré si vous venez le matin sans réservation)

Habitants du 15^{ème}. 2 mètres : 26 euros 3 mètres : 39 euros 4 mètres : 52 euros 5 mètres : 65 euros

+ (6, 7, 8, 9, 10,) Nombre de mètres : x 13 euros = euros

Extérieurs. 2 mètres : 36 euros 3 mètres : 54 euros 4 mètres : 72 euros 5 mètres : 90 euros

+ (6, 7, 8, 9, 10,) Nombre de mètres : x 18 euros = euros

JOINDRE VOTRE REGLEMENT (ordre : Brocantes Ile de France).

**LES DOSSIERS SANS REGLEMENT SERONT DETRUIITS. AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS DE PLUIE.
REGLEMENT COMPLET SUR NOTRE SITE www.bidf.fr**

La caution. La caution, lorsqu'elle est demandée, est une garantie pour s'assurer du respect du règlement pour les interdits à la vente, la présentation des stands (rien au sol), le maintien des véhicules derrière les stands sans accord, la propreté du stand au départ de l'exposant, l'état des bâches et ficelles du marché (lorsqu'elles sont installées) et enfin le respect de l'heure de départ. En cas d'infraction à l'un de ces engagements, la caution est encaissée. Sinon, elle est détruite le lendemain. **La propreté.** A votre départ, l'emplacement doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin. Vous devez donc repartir avec vos cartons et sacs poubelles et en aucun cas les laisser à votre place, sur un autre emplacement, au pied d'une poubelle de ville ou d'un arbre. En cas de manquement à cette obligation, la caution, si elle est demandée, sera encaissée. **Les bâches de marché.** Lorsqu'elles sont mises à disposition, les bâches de marché sont placées sous l'entière responsabilité de l'exposant. Elles ne doivent être déroulées qu'en cas de pluie et réenroulées à votre départ. Il est interdit de faire des noeuds avec les ficelles (juste des rosettes) et rien ne doit être accroché aux bâches et ficelles. En cas de bâches non réenroulées, de noeuds ou d'accrochage, la caution sera encaissée et toute dégradation facturée. **Les horaires.** Arrivée entre 5h00 et 8h00. Après 8h, nous nous réservons le droit de relouer votre emplacement. Aucun véhicule ne pourra pénétrer entre 8h30 et l'heure de départ. Départ entre 17h30 (17h en hiver) et 19h, en aucun cas au-delà. **Confirmation de votre inscription.** La réception de votre inscription est confirmée par SMS sur votre portable. Si vous n'avez pas reçu confirmation, présentez-vous le matin, nous vous trouverons une place. Deux hypothèses : 1) nous avons reçu votre dossier mais votre numéro de portable n'est pas valide. Dans ce cas votre place est réservée. 2) nous n'avons pas reçu votre dossier. Dans ce cas, nous vous ferons repayer l'emplacement, vous attribuerons une place et détruirons votre chèque en cas de réception.

LES BROCANTES D'ILE DE FRANCE COREEX N° 217

19 avenue du Maréchal Foch 77508 CHELLES CEDEX

Mobile : 06 11 94 04 51 - Mail : bidf@numericable.fr – Site : www.bidf.fr